



Départ à la retraite pour carrière longue

Par **PHIL67**, le **13/08/2018** à **11:53**

Bonjour,

Je suis un ancien militaire de carrière et travaille actuellement dans le privé. J'ai commencé ma carrière militaire le 01/03/1986 et ma carrière civile le 01/05/2014. J'ai 5 trimestres validés avant mes 20 (1 trimestre dans le privé et 4 dans l'armée), je pourrais donc prétendre à une carrière longue, pour un départ à 60 ans avec 170 trimestres requis pour 172 trimestres validés à 60 ans.

ma question est la suivante, j'ai effectué 28 ans dans l'Armée, durant cette période j'ai acquis 10 ans de bonifications de bénéfices en campagnes et vol aériens, 5 ans de bonifications pour la 1/5 de temps (1 an de bonification tous les 5 ans). Sur mon relevé d'état des services, il est noté 43 annuités retenues.

Quelles sont les annuités de mon temps d'Armée qui seront réellement prises en compte ?

Le temps vraiment effectué avec les bonifications prisent en compte comme dans la fonction publique ?

On entend de tout. En vous remerciant par avance. Cordialement.

Philippe.

Par **Tisuisse**, le **13/08/2018** à **12:53**

Bonjour,

Vous devez interroger vos organismes de retraite, CNAV, retraite complémentaire, retraite de la fonction publique.

Par **Visiteur**, le **13/08/2018** à **18:52**

Bonjour

Quel est votre année de naissance ?

Pour info

<https://presence-carsat.info/liquidation-calcul-et-paiement-unique-de-la-retraite-de-base-du-nouveau-pour-les-neo-retraites/>